



Succession bloqué depuis 8 ans et belle mere possédant la maison

Par **spads**, le **18/08/2009** à **09:05**

Bonjour, rnrnma femme est en procès pour une succession de ces parents rnqui possédé une petite maison en province acheté en commun rnrnsa mère est décédé en juin 1979 son père survivant , mariage rnsans contrat , usufruitier légal du quart des biens dépendant de sa succession et pour seul héritières pour le tout sauf les droits en usufruit de son pères ; sa fille unique rnrnensuite son père c'est remarié et a fait une donation entre époux en 1991 rnsa père est décédé en janvier 2001 rnest la belle mère survivante a demandé le 1/4 en pleine propriété et 3/8 rnen usufruit rnrncomment un notaire a pu faire une donation au dernier vivant rnet donné le 1/4 de pleine propriété et 3/4 en usufruit rnalors que le père ne possédé que 1/4 d'usufruit et l'usufruit rndisparait après le décès . rnrnDe plus elle a effectué des travaux, du vivant de son père sans demande d'autorisation, ayant touché une somme importante rnd'un héritage de sa famille. rnrndeplus 2001 la belle mère vit dans la maison et n'avons aucun droit rncar son notaire nous dit d'abandonner la succession car elle est déficitaire rnnous avons fait appel a un avocat l'affaire est au tribunal depuis 2 ans rnil ont demandé une expertise de la maison qui a été évalué a 75000 euros dut au travaux et on devrait d'après le rapport une récompense rnde 45000 euros a la belle mère notre avocat nous a convoqué pour nous dire que l'affaire est compliqué et qu'on devrait abandonner la maison rntière a la belle mère. On a pas bien compris le raisonnement de l'avocat rncar elle a oublié que ma femme possède de toute façon la moitié de la maison du fait de la part de sa mère. rnrnrnrnMerci de vos réponses.